



Rapport d'orientation budgétaire
En vue du débat d'orientation budgétaire
du 23-01-2020
SAINT-LEGER-DE-LINIERES

INTRODUCTION

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doivent être présentés au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal concrétisé par une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

La commune de Saint Léger de Linières, commune nouvelle depuis le 1er janvier 2019, compte 3 659 habitants. (INSEE)

Conformément à la réglementation, le rapport présentera dans un 1^{er} temps le contexte du budget 2020.

Il précisera ensuite la situation financière de la commune et développera les grandes orientations qui vont structurer ce budget ainsi que les conséquences sur l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

I - Contexte national - Loi de finances 2020

La loi de finances pour 2020 s'appuie sur **une prévision de croissance** de 1,3% pour 2020. (1,4% en 2019)

La **dépense publique** va croître de 0,7% en 2020, du fait des mesures annoncées pour répondre aux mouvements sociaux, mais en pourcentage du PIB, le gouvernement compte la ramener à 53,4%, contre 53,8% attendu en 2019.

Si le **déficit public** doit baisser à 2,2% du PIB (3,1 % en 2019), une grande partie du recul s'explique par la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges qui avait plombé l'exercice budgétaire de 2019. Hors cet effet exceptionnel, le déficit devrait en réalité stagner.

La **dette publique** devrait à peine baisser en pourcentage du PIB, à 98,7%, contre 98,8% en 2019.

Le **taux de prélèvements obligatoires** s'élèverait à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019).

II - Relations Etat – Collectivités territoriales

A. Financement des collectivités - Loi de finances 2020

- La **Dotation Globale de Fonctionnement** est stabilisée à 26,8 milliards d'euros. En son sein, les dotations de péréquation doivent évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 millions d'euros pour la DSU et la DSR, la DNP restant stable.

Section fonctionnement	CA 2018 SJL + SLB	BP 2019	CA 2019	BP 2020
DF - Dotation Forfaitaire	261 224	274 000	280 049	280 000
DSR - Dotation de Solidarité Rurale	58 882	58 000	* 255 296	63 000
DNP - Dotation Nationale de Péréquation	26 958	27 000	32 351	32 000
Total	347 064	359 000	567 696	375 000

*La commune a bénéficié en 2019 de la fraction DSR « centre-bourg » d'un montant de **192 084 €**, les Légérois représentant plus de 15% de la population du canton de St Georges. (analyse au 01-01-2014)

- **Les dotations de soutien à l'investissement local** allouées aux communes et EPCI sont maintenues à leur niveau de 2019 :
 - ✚ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions d'€.
 - ✚ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions d'€.

➤ **Suppression de la TH en 2023 pour tous.**

La LF 2020 acte que la taxe d'habitation sur les résidences principales, déjà supprimée progressivement d'ici à 2020 pour 80 % des foyers, le soit aussi, par tiers, pour les 20 % de Français les plus aisés, entre 2021 et 2023.

La commune doit percevoir l'intégralité du produit attendu, l'Etat prenant en charge le paiement de la part correspondant au nouveau dégrèvement, dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017.

Pour compenser la perte résultant de la suppression de la taxe d'habitation, le Gouvernement acte le transfert, dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux seules communes, avec, en complément, le bénéfice d'une part des frais de gestion que l'Etat perçoit pour le recouvrement de l'impôt.

Les départements et les EPCI seront, quant à eux, compensés par une fraction de TVA.

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation devrait être fixé dans le PLF 2020, mais le process lancé seulement après 2022.

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



B. Les flux financiers entre Communauté Urbaine et la commune

La Dotation de Solidarité Communautaire est un versement au profit des communes, membres d'un groupement soumis aux régimes de la fiscalité professionnelle unique. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. La loi impose des critères de répartition tels que le potentiel financier ou fiscal par habitant, la population...

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) :

Le FPIC corrige les disparités de richesse entre les territoires. Ainsi en 2019, après intervention du fonds, les territoires bénéficiaires ont des recettes fiscales de 833 euros par habitant (contre 814 avant), tandis que les territoires qui y contribuent, voient leurs recettes fiscales ramenées à 1014 euros par habitant (contre 1031 avant).

Section fonctionnement	CA 2018 SJL + SLB	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dotation de Solidarité Communautaire	123 874	130 000	127 161	120 000
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	76 635	75 000	80 074	75 000
*Attribution de Compensation	-125 833	-137 940	*-137 937	-131 885

* acompte de SLB- décembre 2018 reporté sur 2019 : 6052 €

Attribution de Compensation : Ce poste traduit le flux financier positif ou négatif entre les communes et les EPCI à fiscalité professionnelle unique (CET, TASCOM, IFER ...). Le montant tient compte des transferts de compétences (Transport, Voirie, Eau pluviale, ...) afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'AC est de - 131 885 €

La convention de gestion avec ALM pour la voirie prendra fin le 1^{er} janvier 2021.

La Taxe d'aménagement : La transformation d'ALM en Communauté Urbaine a engendré le transfert de la taxe d'aménagement des communes vers ALM à compter du 01-01-2016. ALM reverse aux communes la part de la TA correspondant aux charges non transférées à la CU.

Section investissement	CA 2018 SJL + SLB	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Taxe d'Aménagement	65 666	40 000	40 313	40 000

C. Fiscalité indirecte

Les droits de mutation à titre onéreux connaissent une hausse, liée au dynamisme du marché immobilier.

Section Fonctionnement	CA 2018 SJL + SLB	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Droits de mutation	93 162	90 000	103 096	100 000

D. Modernisation de la gestion locale:

➤ **Le compte Financier Unique (CFU)** - Projet mené par la DGFIP

Le CFU est un document visant à se substituer au **compte de gestion et au compte administratif** de façon généralisée dans les collectivités locales françaises à partir de l'exercice 2023, si ce projet est concluant.

L'arrêté du 13-12-2019 JORF n°0301 28-12-2019 prévoit deux vagues d'expérimentation

Dans le 49 : En 2020, 2021 et 2022, la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

En 2021 et 2022, Longuenée en Anjou, St Lambert la Potherie, Beaupréau, Les Ponts de Cé.

➤ **Automatisation du FCTVA**

La loi de Finances 2019 disposait qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les attributions du FCTVA seraient déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptable. La loi de Finances 2020 reporte d'un an, l'entrée en vigueur de cette procédure soit au 1^{er} janvier 2021.

III - Situation financière de la collectivité au terme de l'exercice 2019

➤ **La commune a bénéficié en 2019 de ressources de fonctionnement en croissance.**

- Un produit fiscal en croissance grâce au dynamisme de développement de la commune : nouveaux locaux économiques sur la Zone Atlantique et dans une moindre mesure d'habitations nouvelles.

	BP 2019	CA 2019
Taxe d'habitation	714 290	724 004
Taxe foncière sur propriétés bâties	942 829	1 034 719
Taxe foncière sur le non bâti	71 369	67 385
Total	1 728 488	1 826 108

- Une DSR fraction « centre-bourg ».

➤ **A la date de production de ce rapport, il n'est pas possible de donner des chiffres exacts mais seulement des estimations sur le futur compte administratif 2019 (section Fonctionnement)**

DEPENSES	BP+DM 2019	CA 2019	RECETTES	BP+DM 2019	CA 2019
Charges - frais généraux	813 250	791 517	Produits des services*	374 378	350 520
Frais de personnel	1 557 900	1 479 449	Impôts et taxes	2 029 488	2 146 061
Atténuation de produits	138 140	137 937	Dotations, Subvention	484 850	715 583
Autres charges de gestion	390 160	387 445	Autres produits	121 000	119 037
Charges financières	70 250	68 862	Produits exceptionnels*	68 682	52 136
Charges exceptionnelles	5 000	0	Atténuation de charges	44 500	54 887
Dépenses imprévues	70 056	0			
023 Virement section Invest	954 911	0	002 Excédent de Fonct.	976 769	
Opérations d'ordre	100 000	120 776	Opérations d'ordre	0	21 231
Total dépenses	4 099 667	2 985 985	Total Recettes	4 099 667	3 459 455

* Le produit des services périscolaires de décembre 2019 n'a pas été rattaché à l'exercice comptable 2019.

Les travaux liés au sinistre de la salle de motricité du groupe scolaire Claude Debussy ont été réalisées, par contre une partie de l'indemnité d'assurance ne sera encaissée que sur 2020 : 16 K€

Il résulterait de ces données : Résultat de l'exercice : 473 K€
 Capacité d'Auto Financement Brute : 573 K€
 Soit une CAF nette de : 248 K€ après remboursement de 230 K€
 de capital compris dans les échéances d'emprunt plus le remboursement du prêt de 95 K€
 (agrandissement du groupe scolaire les Grands Chênes).

➤ **Les investissements : principales réalisations de 2019**

Bâtiments	CA 2019 TTC
Agrandissement de la salle de motricité du groupe scolaire « Les Grands Chênes »	380 000 €
Rénovation du groupe scolaire « Claude Debussy »	30 000 €
Démolition salle de la Croisée	28 000 €

Voirie	CA 2019 TTC
Plateau rue du moulin et entrée de bourg	58 000 €
Aménagements et trottoirs quartier de la Roche – finition en 2020.	184 000 €

Matériel et logiciels	CA 2019 TTC
Véhicule électrique	11 000 €
Site internet et logiciels	36 000 €

Des programmes reportés sur 2020 : Aménagements du théâtre de verdure, de la place des commerces, du secteur de la Croisée et la halle multi activités.

IV - Orientations budgétaires de la collectivité

Le budget 2020 est établi selon les orientations suivantes :

- ✚ **Maintien des taux d'imposition et tarifs publics**
- ✚ **Améliorer l'épargne nette : des dépenses de fonctionnement qui augmentent moins vite que les recettes de fonctionnement.**
- ✚ **Poursuivre le désendettement : pas de nouvel emprunt en 2020.**

➤ **Recettes de fonctionnement : un contexte naturellement assez favorable**

Maintien des taux d'imposition

Taxe d'habitation :	19,77 %
Taxe foncière sur propriétés bâties :	32,59 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties :	45,40 %

Délibérations applicables en 2020

Dégrèvement pour les jeunes agriculteurs pendant 5 ans

Pas d'assujettissement des locaux vacants plus de 2 ans à la TH.

Les recettes fiscales sont estimées à 1 842 K€ après **revalorisation des bases de 0,9%** (2,2% en 2019).

	CA 2019	BP 2020
Taxe d'habitation	723 296	730 000
Taxe d'habitation sur logements vacants	708	0
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 034 719	1 044 000
Taxe foncière sur propriétés non bâties	67 385	68 000
Total	1 826 108	1 842 000

- **Maintien des tarifs publics.**

Les tarifs des locations de salles, droits de place, concessions etc ...ne supportent pas d'augmentation. Les tarifs périscolaires sont fixés par année scolaire et n'avaient pas été augmentés en septembre 2019. Ils sont donc maintenus au moins jusqu'à août 2020, une augmentation serait souhaitable ensuite.

- **Dotations**

DGF : Maintien de la DGF avec bonification de 5% accordée suite à la création de la commune nouvelle.

DSR : Par prudence, le budget n'intègre pas la possible dotation DSR « centre-bourg ».

➤ **Dépenses de fonctionnement :**

Globalement les dépenses de fonctionnement restent stables par rapport au budget 2019.

- **Chapitre 011- Charges à caractère général :** ce poste va diminuer par rapport au BP 2019, des dépenses de 2018 avaient été reportées sur 2019.
Espaces verts : Recondution de prestation pour l'entretien courant des espaces verts.
- **Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés :** Une provision est à prévoir au budget pour tenir compte des avancements d'échelon et grade des agents en nombre important en 2020, et de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience, Professionnelle).
- **65 – Autres charges de gestion courante :** La participation au SIRI (Syndicat Intercommunal des Ressources Informatiques) pour une année complète, la commune ayant adhéré au SIRI le 1^{er} septembre 2019.

Par ailleurs, des contrats renégociés devraient permettre de réaliser des économies (téléphonie, ...)

V. La politique d'investissement

Une enveloppe d'environ 800 K€, reste à réaliser inclus (hors voirie) est prévue au BP 2020 dont voici les principales lignes.

Aménagements reportés en 2020	Place des commerces : 40 K€ Théâtre de verdure : 15 K€ Cheminement Ecole Légéry : 5 K€ Halle multi activités : 80K€
Matériel	Acquisition d'une tondeuse (50K€). 3 Défibrillateurs 7 K€
Travaux bâtiments	Groupe scolaire Claude Debussy - Rénovation : 40 K€ Groupe scolaire Les grands Chênes – Travaux toiture : 29 K€ + 27 K€ Mairie : Menuiseries : 25 K€ Démolition des vestiaires foot : 20 K€ + désamiantage à prévoir
Aménagements	Esplanade de la Coudre : 25 K€ Espaces verts La Roche : 15 K€
Place de la Croisée	Aménagements 300 K€ programmés sur 3 ans

En 2020, l'aménagement du site de la Croix de Lorraine va commencer avec pour préalable la vente de la parcelle comprenant la maison et des études qui ont été engagées. Montant 300 K€.

Le recours à l'emprunt n'est pas envisagé, le financement sera donc assuré par des subventions et l'autofinancement.

VI. La dette de la collectivité

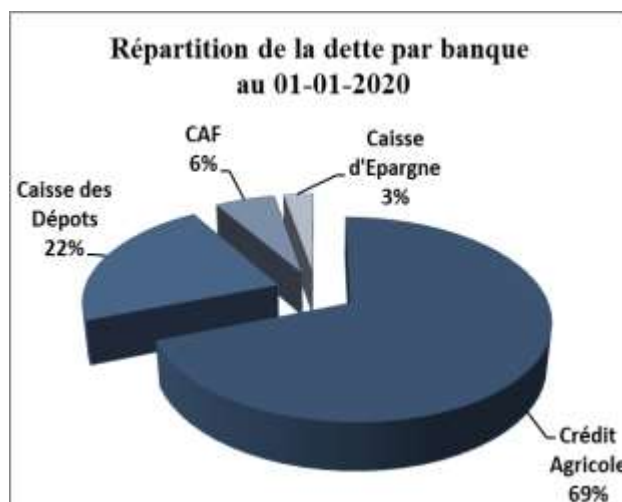
ST LEGER DE LINIERES a un niveau d'endettement tout à fait acceptable, aucun nouvel emprunt n'étant prévu sur 2020, il en résulte une poursuite du désendettement.

En 2019, un emprunt de 95 000 € a été remboursé suite à l'encaissement d'une subvention du même montant, liée aux travaux d'agrandissement du groupe scolaire Les Grands Chênes.

L'endettement au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 1 685 K€ (soit 466 € par habitant), il sera de 1 442 K€ au 31/12/2020 soit 399 € par habitant

Pour mémoire, au 01-01-2019, il était de 1 968 K€ soit 527 € par habitant.

Moyenne strate 2 000 - 3 500 habitants : 721 € / Moyenne strate 3 500 - 10 000 habitants : 847 €



➤ Evolution de la dette sans recours à de nouveaux emprunts.

Les intérêts diminuent, laissant la place à un remboursement en capital plus important, la plupart des emprunts étant remboursé selon des trimestrialités ou annuités constantes.

En 2020 et 2021, les annuités seront de l'ordre de 295 K€, s'amorcera ensuite une baisse significative des annuités.

	01-01-2020	01-01-2021	01-01-2022	01-01-2023
Endettement par habitant	466 €	399 €	331 €	271 €

